

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BriteGuard Limescale Remover

Date de révision: 24.05.2024

Code du produit: BO5885001

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

BriteGuard Limescale Remover

Autres désignations commerciales

BO 5881001, 1000 ml

BO 5885001; 5000 ml

UFI: J300-P0FN-C004-GY53

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/du mélange

Agent de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BOHLE AG	
Rue:	Dieselstr. 10	
Lieu:	D-42781 Haan	
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax: +49 2129 5568-282
E-mail:	info@bohle.de	
Interlocuteur:	Dr. Martin Schade	Téléphone: +49 2129 5568-300
E-mail:	MSDS@bohle.de	
Internet:	www.bohle.com	
Service responsable:	Chemie	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse, 145. +41 44 251 51 51 (24Std), www.tox.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement (CE) n° 1272/2008
Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BriteGuard Limescale Remover

Date de révision: 24.05.2024

Code du produit: BO5885001

Page 2 de 7

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
5949-29-1	Citric acid monohydrate			<10 %
	Eye Irrit. 2; H319			
79-33-4	2-Hydroxypropanoic acid			<5 %
	201-196-2		01-2119474164-39	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts			<5 %
	307-055-2		01-2119489924-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
5949-29-1		Citric acid monohydrate	<10 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5400 mg/kg	
79-33-4	201-196-2	2-Hydroxypropanoic acid	<5 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3730 mg/kg	
97489-15-1	307-055-2	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts	<5 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	

Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

< 5 % agents de surface non-ioniques, < 5 % agents de surface anioniques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BriteGuard Limescale Remover

Date de révision: 24.05.2024

Code du produit: BO5885001

Page 3 de 7

NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cette information n'est pas disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cette information n'est pas disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

Oxydes d'azote (NO_x)**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection individuel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Fournir une douche oculaire et marquer clairement leur emplacement

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BriteGuard Limescale Remover

Date de révision: 24.05.2024

Code du produit: BO5885001

Page 4 de 7

Ne pas fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger des radiations solaires directes.

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas stocker ensemble avec: alcalies (bases)

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: -5°C - 40°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Cette information n'est pas disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale		7,1 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique		2,8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique		2,8 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique		5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique		3,57 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation		35 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation		12,4 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Même si tout le produit est déversé, vu les petites quantités présentes, les limites d'exposition ne peuvent pas être atteintes. Néanmoins il est du devoir de l'utilisateur de vérifier ceci et de suivre les limites d'exposition données sur le lieu de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Matériel recommandé: Caoutchouc butyle, FKM (caoutchouc fluoré), NBR (Caoutchouc nitrile), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau

vêtements étanches EN 13034

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BriteGuard Limescale Remover

Date de révision: 24.05.2024

Code du produit: BO5885001

Page 5 de 7

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Appareil filtrant combiné Type de Filtre recommandé: A-P2

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	rouge
Odeur:	aromatique

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	Non inflammable.
Température d'auto-inflammation:	DIN 51794
pH-Valeur (à 20 °C):	2,5
Pression de vapeur: (à 20 °C)	23 hPa
Pression de vapeur: (à 20 °C)	1,09 hPa

Testé selon la méthode

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Température d'inflammation spontanée	n'est pas auto-inflammable
--------------------------------------	----------------------------

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:	0%
Teneur en corps solides:	7,5%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Néant dans des conditions normales de traitement.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.
Réaction exothermique avec: alcalies (bases)
Réaction exothermique avec des acides forts.

10.4. Conditions à éviter

Aucun à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BriteGuard Limescale Remover

Date de révision: 24.05.2024

Code du produit: BO5885001

Page 6 de 7

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
5949-29-1	Citric acid monohydrate					
	orale	DL50 mg/kg	5400	Souris		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat		
79-33-4	2-Hydroxypropanoic acid					
	orale	DL50 mg/kg	3730	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin		
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Souris		

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette information n'est pas disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
79-33-4	2-Hydroxypropanoic acid						
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	240 mg/l	48 h	daphnia		
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1-10 mg/l	96 h			OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>61 mg/l	72 h			OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	9,81 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BriteGuard Limescale Remover

Date de révision: 24.05.2024

Code du produit: BO5885001

Page 7 de 7

13.1. Méthodes de traitement des déchets**Recommandations d'élimination**

En accord avec les réglementations locales et nationales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Agent de nettoyage:

Eau (avec détergent)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADNR, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Législation nationale**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,7,8,9,11,15.

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)